

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE



PV n°3 CSR

Réunion par courriel du 18 octobre 2019

Présents : A. CONAN, P. HAMON, A. LETO, D. QUINTIN, R. FAUVEL,
Assiste : S. PERSAN

I- CHAMPIONNATS SENIORS

1. Réclamation suite erreur d'arbitrage

- **RMAA017 LANESTER FL / KLOAR AVEN 29** du 13/10/2019 :

Le club de Lanester a posé réclamation à la suite d'une erreur d'arbitrage sur la feuille de match (en pièce jointe) et par mail le 16/10/2019 :

Par la présente, moi, Gurvan Grenier, capitaine de l'équipe de régionale masculine du Foyer Laïque de Lanester, confirme la réclamation portée sur la feuille de match n°RMAA017, nous opposant à Kloar-Aven VB29.

Au 5ème set, à 8-11, l'arbitre a donné le service à nos adversaires pour retard de jeu. Or, il ne nous avait pas averti préalablement, comme le stipule le règlement. Sur la feuille de match, l'arbitre confirme son erreur.

Ce fait est repérable sur la feuille, notre marqueuse, dépassée par l'événement qu'elle découvrait pour la première fois :

- a noté deux fois le score 8 pour notre équipe
- n'a pas cerclé le point de pénalité (12), ce que l'arbitre a également omis de faire
- n'a pas terminé correctement l'écriture du 5ème set.

La CRA après lecture de la feuille de match et avoir entendu Rakic Lazar, arbitre de la rencontre, a constaté :

- une réelle faute technique d'arbitrage sur ce match
- demande à la CSR que le match soit rejoué comme le prévoit l'article VII.5.2.2 du RGER.

Par conséquent la CSR décide que :

- Le résultat du match RMAA017 est annulé
- Il sera rejoué le samedi 16 novembre à 21h
- Les frais de déplacement de Kloar Aven 29 et de la table de marque seront à la charge de la Ligue
- Rakic Lazar sera de nouveau désigné sur cette rencontre sans dédommagement d'arbitrage et de frais kilométrique.

En conséquence :

Le Match sera rejoué le 16/11/2019 à 21h Arbitre M. Rakic Lazar.

La CSR
Approuvé au CD du 30/11/2019